

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.31

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un juin, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle de la Rencontre, sous la présidence de M. Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Date de convocation : le 14 juin 2023

Date d'affichage : le 14 juin 2023

Présents : 15

MM. Gilles GELAS, Hervé LUC-PUPAT, Didier GATTEL, Frédéric ESTIENNE, Gabriel BENOIT, Didier ROUDET, Mathieu LUC PUPAT,

MMES Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Céline MOREL, Delphine TOURNU, Florine DUPEUX, Audrey PERRIN, Isabelle METRAL,

Absents excusés : 4

Patrick FOURNIER, Jean David BARBE, Michel DUBOIS, Gérard MARION

Pouvoirs : 4

Mathieu LUC PUPAT, Gilles GELAS, Angélique PARADIS, Didier ROUDET

A été élu secrétaire de séance :

Angélique PARADIS

2023.31 TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES : REPAS CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur Gilles GELAS, Maire, rappelle qu'une révision des tarifs des services périscolaires est prévue chaque année.

Pour l'année 2023-2024, la Commission Scolaire propose d'augmenter une partie des tarifs rappelés ci-dessous. En effet, il y a de plus en plus d'enfants (jusqu'à 140 enfants par jour), 2 services sont nécessaires pour assurer le bon déroulement des repas, ce qui engendre des frais supplémentaires de personnel.

Année scolaire 2022-2023 :

Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	4.90 €
Cantine avec P.A.I. (<i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i>)	3.00 €
Garderie du matin : 7h30-8h30	1.90 €
8h00-8h30	0.95 €
Garderie du soir :	
16h30-17h00	0.95 €
16h30-17h30	1.90 €
16h30-18h00	2.85 €

Année scolaire 2023-2024 :

Cantine (repas pour les enfants, enseignants et personnel communal)	5.00 €
Cantine avec P.A.I. (<i>repas apporté par les parents avec prescription médicale et accord du médecin scolaire</i>)	3.00 €
Garderie du matin : 7h30-8h30	2.00 €
8h00-8h30	1.00 €
Garderie du soir :	
16h30-17h00	1.00 €
16h30-17h30	2.00 €
16h30-18h00	2.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter les tarifs cantine
- D'augmenter les tarifs de garderie matin et soir

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS


